



FRANCE URBAINE

France urbaine est une association de collectivités, composée de 104 membres. Elle regroupe les grandes villes de France, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération. France urbaine porte une vision politique et technique et éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

Contact :

France Urbaine
22-28 Rue Joubert, 75009 Paris

Téléphone : 01 44 39 34 56

<https://franceurbaine.org/>

CAHIER D'ACTEUR

France Urbaine

Pilier historique de la construction européenne, la Politique agricole commune (PAC) est un élément central du projet européen, tant par l'enveloppe qu'elle mobilise – près de 30% du budget européen – que par son impact sur l'alimentation des citoyens européens et dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques.

Principaux pôles de consommation alimentaire, les grandes villes et intercommunalités sont des acteurs essentiels du système alimentaire et de sa nécessaire transition. Repenser l'avenir du système alimentaire nécessitera l'alliance de l'ensemble des acteurs des chaînes de production, de transformation, distribution et de consommation des aliments et des territoires de proximité, afin de favoriser une transition vers un ou des systèmes alimentaires et agricoles plus durables, responsables et solidaires.

C'est pourquoi France urbaine, association regroupant l'ensemble des grandes villes et intercommunalités françaises, accompagne depuis plusieurs années ses membres engagés, comme en témoigne la déclaration de France urbaine « [Pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire](#) », adoptée et signée par 75 maires de grandes villes et présidents d'intercommunalités en janvier 2018.

Dans un contexte de crise majeure, l'Union européenne est face à une tâche historique, celle d'agir comme un puissant levier de la transformation de nos sociétés, de nos modèles de production et de consommation, dont nos systèmes alimentaires. C'est pourquoi nous souhaitons l'interpeler et lui demander d'accompagner les acteurs de la transition alimentaire qui sont déjà à la manœuvre dans les territoires.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'éviter les dépendances et les vulnérabilités des systèmes alimentaires et, donc, de promouvoir leur résilience et leur souveraineté. Les villes ont montré leurs capacités à être au cœur des transitions et de l'émergence de systèmes alimentaires multiples et diversifiés.

Pour que ces transformations s'articulent avec l'action des autres acteurs du système alimentaire, France urbaine appelle les pouvoirs publics nationaux et européens à prendre position en faveur d'une réelle transition agricole et alimentaire et à accompagner l'ensemble des acteurs de cette transition.

1. L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION SONT DES SECTEURS STRATEGIQUES QU'IL CONVIENT DE MIEUX PROTEGER



Il y a dans la mondialisation du système alimentaire des facteurs de vulnérabilité et, pour les citoyens, un danger de perte d'une capacité d'agir ou de réagir sur leur alimentation. Nous avons rencontré plusieurs difficultés en matière d'approvisionnement de matériel médical, notamment pour des équipements que nous devrions être en mesure de produire, nous pouvons avoir des problèmes équivalents dans le domaine alimentaire, qui pourraient entraîner des pénuries de facteurs de production (énergies, intrants diverses, alimentation animale) ou des pénuries de produits et des flambées de prix. Partout là où c'est possible, une priorité doit être donnée à une relocalisation des productions inutilement importées, notamment pour l'alimentation animale, comme c'est le cas des protéines végétales et à une relocalisation des productions exportées alors qu'elles pourraient répondre à des besoins exprimés par la population et trouver des débouchés localement comme c'est le cas pour les grandes cultures ou le sucre de betterave.

2. VERS UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE (PAAC)

La PAC, qui représente une part considérable du budget européen, ne peut rester en marge d'une dynamique touchant l'ensemble du système alimentaire. C'est pourquoi, nous proposons un basculement d'une PAC vers une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC). Les grandes villes et leurs intercommunalités sont prêtes à inscrire leurs actions dans le domaine alimentaire dans une telle vision qui articule agriculture et alimentation.

A minima, nous demandons un rééquilibrage de la PAC qui passe par un renforcement du deuxième pilier de l'ancienne PAC, outil indispensable du développement des territoires et de leur résilience, et dont les villes sont parties prenantes. Pour refléter le caractère systémique de l'ensemble Agriculture-Alimentation, nous appelons à une mise en cohérence effective de toutes les stratégies et tous les outils d'intervention qui concernent le système alimentaire. Cette nécessaire cohérence concerne tant les politiques européennes, que les politiques nationales, régionales, départementales et locales.

3. POUR UNE MOBILISATION DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET D'INVESTISSEMENT DE LA POLITIQUE DE COHESION DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION

Invitée à la concertation concernant l'élaboration du futur Accord de partenariat pour la France, lequel précisera les priorités pour le fléchage des FESI pour les sept années à venir, France urbaine a exprimé sa satisfaction concernant la première version de l'accord, avec l'ouverture du FEDER, dont l'objectif stratégique 2 « Une Europe plus verte », mentionne, dans la partie traitant de l'économie circulaire, la prise en compte du « Développement et de la structuration de circuits courts, de consommation de proximité, de projets alimentaires territoriaux ».

Toutefois, la crise sanitaire a montré à quel point les villes sont des acteurs essentiels pour créer une dynamique urbaine-périurbaine-rurale pour assurer l'approvisionnement, la sécurité et la qualité alimentaire tout en répondant aux conséquences de la crise pour les plus fragiles et l'augmentation du phénomène de précarité alimentaire. Il est par conséquent nécessaire d'assurer le cofinancement par la mobilisation des FESI de tels écosystèmes, reflétant « l'alliance des territoires », y compris dans les thématiques d'intervention de l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens », qui promeut des démarches territoriales de développement durable intégrées et participatives (multi-acteurs), et qui permettrait de même les coopérations interterritoriales en matière d'alimentation.

4. POUR UNE EVOLUTION NECESSAIRE DES REGLES EUROPEENNES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les grandes villes et leurs intercommunalités appellent à une évolution des règles européennes de la commande publique, afin que l'alimentation bénéficie davantage d'un régime d'exception permettant de développer les nouvelles économies alimentaires qui se mettent en place dans les territoires, et qui participent à la construction et au renforcement de la résilience territoriale.

Aussi les collectivités devraient-elles pouvoir adresser plus simplement et directement des producteurs locaux, en faisant de la localisation géographique des cultures ou de la production un élément du cahier des charges, ou, a minima, un critère de sélection des offres, dès lors que cela s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la résilience et de l'autonomie alimentaire de leur territoire. De telles dispositions, assorties d'exigences en matière de modes de cultures (agriculture biologique ou diminuant sensiblement le recours aux intrants), permettraient par ailleurs d'agir efficacement contre la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, compte tenu du volume d'achats réalisés par les grandes villes, agglomérations et métropoles, en matière de restauration collective et d'aide alimentaire.

Il nous faut dès lors rendre compatible les principes de non-discrimination et de libre concurrence énoncés dans les traités de l'Union européenne avec les compétences des collectivités territoriales et leurs groupements en matière de développement de leurs territoires, mais aussi les attentes citoyennes (manger mieux, de meilleure qualité, local et de saison, et ce à un prix abordable).

5. L'UNION EUROPEENNE DOIT ENCOURAGER L' « ALLIANCE DES TERRITOIRES »

La crise sanitaire et la période de confinement nous ont montré l'importance de la construction dans la durée d'une telle alliance entre territoires à proximité. La crise sanitaire l'a imposée pour des questions logistiques, et en cela, elle confirme d'autres raisonnements préexistants en matière d'aménagement et de développement des territoires urbains, péri-urbains et ruraux, notamment en matière de préservation de l'environnement et des ressources (ex. la mise en place de boucles locales circulaires alimentaires).

6. POUR LA MISE EN PLACE DE CONDITIONNALITES A MEME D'ACCELERER LA TRANSITION DU SYSTEME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EUROPEEN

France urbaine prône un renforcement des conditionnalités des aides européennes dans le domaine agricole et alimentaire, afin d'encourager la transition vers un système plus vertueux. Ainsi, la prise en compte de la durabilité des ressources, des impacts sur la santé, de la qualité nutritionnelle et sanitaire du bien-être animal, de la juste rémunération des agriculteurs, du paiement pour service rendus à la nature, de la viabilité économique des exploitations agricoles, doivent permettre de mieux orienter les aides publiques européennes et d'encourager des changements profonds et pérennes du système alimentaire.

7. POUR DES ENGAGEMENTS EUROPEENS FORTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Parce que la solidarité doit rester au cœur du projet européen, France urbaine plaide pour un renforcement du fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire plongent de nouveaux publics dans la précarité alimentaire. Même si les pouvoirs publics, les associations caritatives et les citoyens se mobilisent avec force au sein des états membres, l'Union européenne doit répondre à ce défi majeur en sanctuarisant, sur le long terme, le soutien aux politiques de solidarité dans le domaine alimentaire. Sur le plan éthique, nous ne pouvons-nous résoudre à ce que l'espace politique et économique le plus riche au monde ne soutienne pas plus fortement des familles et des individus qui souffrent de précarité alimentaire, voire de malnutrition. Il s'agit d'un impératif moral qui appelle à un engagement sans faille de toutes les parties prenantes, et respecter ainsi, les objectifs de développement durable.